



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE
DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 18h30 en souhaitant une cordiale et chaleureuse bienvenue aux personnes présentes.

Présents :

Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin, BOHLY Dominique, ERNY Christiane, ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian (a quitté la salle à l'issue du point n° 5) Adjoints ; ANGSTHELM Suzanne ; BASILE Stéphanie, CABORT Amel, DEKARI Souhil, DOUIMI Abderrahim, FRANÇOIS Christine, GESSER-NEUNLIST Nicole, KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena, LONGATO Rémy (a quitté la salle à l'issue du point n° 5), MEHESSEM Nathalie, POLAT Ayten, STRIBY Patrick, SUTTER Philippe, VERMOT-DESROCHES Josiane, WAUTHIER Véronique.

Absents excusés et non représentés : ./.

Absents non excusés :

M. CARRETTE Marc et Mme MISSLIN Sylvie.

Ont donné procuration :

Mme GUERNÉ Clarisse, qui a donné procuration à M. ANDOLFATTO Denis.
M. KEIFLIN Christian, qui a donné procuration à Mme BASILE Stéphanie (à partir du point n° 6).

M. BARATA Daniel, qui a donné procuration à Mme ERNY Christiane.
M. LONGATO Rémy, qui a donné procuration à Mme FRANÇOIS Christine
(à partir du point n° 6).
M. RAPP Jean, qui a donné procuration à M. DEICHTMANN Jean-Marc.
M. SANCHEZ Olivier, qui a donné procuration à M. STRIBY Patrick.
M. STEINBACH Jean-Paul, qui a donné procuration à M. SUTTER Philippe.

Secrétaire de séance :

M. Marc GRENTZINGER, Directeur Adjoint des Services, assisté par Mme DIEUDONNÉ Francine, Rédacteur principal.

Presse : Les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Un auditeur.



ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|----|
| 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2015. | 3 |
| 2. Débat sur les orientations budgétaires 2016 | 3 |
| 3. Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS)
Avenant à la convention de mise à disposition de biens immobiliers | 8 |
| 4. Acceptation d'une donation | 8 |
| 5. Vente d'un poste électrique | 9 |
| 6. Chantier Espace Abbatucci – approbation d'un protocole transactionnel
entre la Société DEAL et la Ville de Huningue | 9 |
| 7. Attribution de primes | |
| A. Pour travaux de mise en valeur du patrimoine au centre-ville | |
| B. Pour travaux liés au développement durable | 11 |
| 8. Affaires de personnel – Modification du tableau des effectifs | 11 |
| 9. Parc des Eaux Vives – reconduction d'un partenariat pour l'enseignement
des sports d'eau vive | 12 |

10. Participation aux classes de découvertes.

12

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Mmes BASILE, FRANCOIS, WAUTHIER et M. DEKARI arrivent en salle à 18H35.

2. DEBATS SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. l'Adjoint **ANDOLFATTO** présente en premier lieu un aperçu général sur la situation du pays.

1 PIB

2015 s'est soldé par une croissance assez modeste, le PIB étant pointé à 1.2 %.
Prévision 2016 + 1.4%, toutefois trop insuffisant pour entraîner un fléchissement du chômage !

2 INFLATION

L'inflation en 2015 est quasi-nulle (0.1% = grâce notamment à une chute libre de plus de 50 % du prix du pétrole)
Sur 2016, hypothèse + 1 %.

3 CONSOMMATION DES MENAGES

1 % sur 2015 porté à 1.5 % selon les économistes.

4 INVESTISSEMENT PRODUCTIF

L'investissement des entreprises accélérerait en 2016 en moyenne à + 3.4 % (contre 1% point de sortie 2015)

5 SITUATION DE LA DEPENSE PUBLIQUE

La loi de programmation (2014-2019) s'inscrit dans une stratégie de redressement des finances publiques, les soldes à ce jour étant les suivants:

- déficit : 3.8 % du PIB en 2015, objectif 2016 : 3.3 % et passer sous la barre des 3 % à horizon 2017.
- dette publique : 96.9 % du PIB en 2015 et 96.5 % en 2016.

Rappel : critères au sens de Maastricht

- déficit max : 3 % du PIB
- dette publique : 60 % du PIB

Nota (en 2014) :

8.9 % de la dette publique et 0.4 % du déficit concernent les administrations locales.

Rappel des moyens mis en œuvre :

Compression sur les dépenses de fonctionnement (dont masse salariale) et d'investissement de l'Etat.

Réduction des dépenses sociales.

Baisse des concours financiers aux collectivités locales, soit 11 Mds € sur la période 2015-2017.

6 PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

2014 = 44.9 % PIB

2015 = 44.6 % PIB

2016 = 44.5% PIB

7 CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Baisse des concours (impact DGF) à hauteur de 3.67 milliards sur 2016, à raison de :

2,071 milliards € pour le bloc communal

1,148 milliard € pour les départements

0,451 milliard € pour les régions

8 DISPOSITIONS FINANCIERES ET FISCALES

La loi de finances 2016 s'inscrit dans un prolongement d'assainissement des finances publiques.

Concernant l'augmentation forfaitaire des bases, on part sur :

- + 1 % sur l'ensemble.

Sur le plan des dotations, rappel : baisse de la DGF (de l'ordre de 30 %) et diminution des allocations compensatrices d'environ 15% (hors TH sur les personnes de condition modeste notamment)

- montée en puissance du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) appelé encore « péréquation horizontale » c'est-à-dire financement de ce fonds en 2016 à hauteur de 1 Md € (+ 220 millions) soit au-delà de 30% également.

- FCTVA : 16.404%

Avec une récupération possible dorénavant sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (plan de relance et soutien en faveur des entreprises de BTP)

M. **ANDOLFATTO** poursuit ensuite son exposé en donnant quelques chiffres sur la Commune de HUNINGUE.

Résultat global 2015 prévisionnel : + 8 397 000 €

- Reports 2015 Investissements (Acquisitions/travaux)	-	12 152 000 €
---	---	--------------

+ Reports 2015 Recettes (Subventions/Emprunts)	+	4 613 800 €
--	---	-------------

TOTAL	+	<u>858 800 €</u>
-------	---	------------------

Encours de la Dette au 31/12/2015 : 1 943 100 €

Dont 97% à taux fixe.

Restes à réaliser à la même date : 4 153 800 € (projet PUV)

Dont PLS 3 M€ et Carsat (à taux 0) pour le solde.

Autofinancement 2015 4 422 300 € + 856 300 € (DAP + Charges à répartir)

Taux d'imposition 2015 :

TH = 17.73 % FB = 13.01 % FNB = 33.68 % CFE = 17.63 %

10 EXTRAPOLATION SUR 2016

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité :

Etat qui souhaite rétablir les fondamentaux budgétaires, avec une croissance toujours atone...

Secteur marchand frileux, peu enclin à investir.

Et secteur bancaire « encore contracté », d'où un maintien élevé des marges malgré la baisse des index et l'arrivée de nouveaux entrants.

Alors que la commune de Huningue doit dans le même temps faire face à :

- une augmentation de ses charges structurelles qu'elle s'efforce de ralentir... et à la poursuite des investissements en cours d'achèvement et/ou à venir.
- une augmentation moindre, voire une baisse des recettes fiscales et à un régime de dotations à l'avenir toujours plus incertain, fortement en baisse sur 2016.

Rappel :

Poursuite de la réduction de DGF sur 2016 (environ 320 000 €)
réduction des allocations compensatrices -15 % (hors TH sur ménages modestes)
+ une montée en charge du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) dit « péréquation horizontale »
soit une augmentation de + 30 % (environ 140 000 €)

Enfin sur notre ban, les mouvements toujours possibles liés aux mutations industrielles forcément impactant à un moment ou un autre...et depuis le 01/01/2016 la transformation de la Communauté de Communes des Frontières en Communauté d'Agglomération avec transfert de fait de la fiscalité entreprises (FPU).

Aussi, l'enjeu pour notre commune est encore et toujours de contenir nos dépenses de fonctionnement actuelles et de prioriser nos futurs investissements en favorisant les moins coûteux en matière de fonctionnement. (effet ciseau...)

Objectif : maintenir/conservé notre Epargne de gestion pour pérenniser notre modèle !

Démarche entamée en 2011 et qui sera poursuivie cette année et au-delà !

Dans cet esprit « CAP 2016 » (prévisionnel) :

Section de fonctionnement

Charges à caractère général	3 500 000	Produits du domaine	950 000
Charges de personnel	6 200 000	Fiscalité	9 750 000
(1)			
Autres	1 630 000	Dotations	2 260 000
DAP	900 000	Autres	750 000
Virement	1 480 000		
	-----		-----
	13 710 000		13 710 000

(1) FPU = cristallisation du produit 2015.

Section d'investissement

Reprises subv + travaux régie	130 000	FCTVA	390 000
Remboursement emprunts	210 000	Amortissements	900 000
Acquisitions/travaux	2 430 000	Virement	1 480 000
	-----		-----
	2 770 000		2 770 000

A l'issue de l'exposé de M. ANDOLFATTO, M. le **Maire** prend la parole pour insister sur le caractère approximatif des données connues à ce jour partant du constat de la baisse continue des dotations de l'Etat et de l'augmentation des prélèvements supplémentaires tel celui du profit du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Malgré ce contexte à l'avenir incertain, M. le Maire propose de maintenir les taux en vigueur depuis 2012.

Toutefois la vigilance reste de mise quant à la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cette année aussi sera la dernière année de perception de la compensation versée par l'Etat suite à la fermeture de CLARIANT (quelques 350 000 €) non intégrée à ce jour dans les recettes de la Ville.

Un autre point important réside dans le devenir de l'autofinancement. Pour l'heure, il reste conséquent à hauteur de 1,5 million d'euros permettant ainsi d'alimenter bon nombre de dépenses d'investissement.

Il s'agit donc de préparer l'avenir sans excès de pessimisme, de rester vigilant en espérant un enrayement de la baisse des dotations de l'Etat.

M. **STRIBY** pose la question de connaître le montant global du transfert de fiscalité au profit de la nouvelle Communauté d'Agglomération et d'en connaître les contreparties quant aux compétences à transférer le cas échéant.

M. le **Maire** lui répond que les quelques 5,5 millions d'€ de fiscalité transférée seront rétrocédés à la Ville chaque année à venir par douzième sur la base de ce chiffre correspondant à la fiscalité perçue par la Ville en 2015 mais sans réajustement.

S'agissant d'un nouveau transfert de compétences, il y a lieu de noter que la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération s'est faite sur le même périmètre. En revanche, au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau ont vocation à rejoindre la Communauté d'Agglomération.

Il est évident que cette fusion aura des impacts tant sur l'extension du service communautaire existant que sur la mutualisation des nouveaux services.

M. **BOHLY** intervient pour émettre le vœu que les futurs projets prennent davantage en compte les économies de fonctionnement.

Plus personne n'intervenant, **M. le Maire** clôt le débat.

3. SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU HAUT-RHIN (SDIS) – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS

Monsieur **le Maire** expose :

A la suite de la dissolution de la section locale des sapeurs-pompiers et de son intégration au Centre Principal de Secours de Saint-Louis par les autorités du SDIS, il y a lieu de résilier la convention portant mise à disposition à titre gratuit des biens immobiliers affectés au fonctionnement des services d'incendie et de secours.

Le SDIS souhaite que la convention en cours prenne fin le 31 janvier 2016.

M. **le Maire** conclut sur ce point en faisant part de sa seule fierté pour ce dossier, celle de constater le comportement véritablement professionnel des sapeurs-pompiers qui ont décidé de s'investir les uns à Saint-Louis, les autres à Village-Neuf voire sous d'autres cieux pour quelques-uns.

M. **SUTTER** relate la première garde dominicale effectuée à Saint-Louis par un jeune sapeur-pompier manifestement très satisfait.

M. **STRIBY** estime que les autres sont « excédés » de ce dénouement.

M. **BOHLY** félicite M. le Maire pour sa gestion tout à fait remarquable de ce dossier particulièrement difficile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la restitution des locaux situés rue de France
- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition passée entre la Ville de Huningue et le SDIS.

Adopté par **23 voix Pour**

4 voix Contre (Mmes CABORT, WAUTHIER, MM. SANCHEZ et STRIBY)

4. ACCEPTATION D'UNE DONATION

Monsieur **le Maire** expose :

Monsieur Armand MALTIS a exprimé son souhait de faire don d'un terrain à la Ville de Huningue cadastré section 11 – n° 293/190 au lieu-dit Kleinfeld, d'une superficie de 5,99 ares.

La Ville aura la nue-propriété du bien donné à compter de la signature de l'acte de donation, la jouissance du bien étant conservée par le donateur jusqu'à son décès.

En contrepartie, la Ville de Huningue s'engage à entretenir les sépultures des familles MALTIS-SARTORY et LUTTNER-SARTORY situées dans le cimetière de Huningue après le décès du donateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette donation dont les conditions seront précisées dans l'acte notarié à venir
- autorise le Maire à la signature de cet acte.

Adopté à l'unanimité.

5. VENTE D'UN POSTE ELECTRIQUE

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** expose,

Suite à une demande de la Sté STERLING à Huningue, il est proposé au Conseil municipal de céder un poste électrique « logé » dans les ex-établissements PROMENS, propriété de la Ville de Huningue.

En effet, cet équipement de type AREVA est donc proposé à la vente au prix de 15 000 € sachant que les frais de déplacement et de dé raccordement/raccordement seront à la charge du futur acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette vente au prix de 15 000 € et autorise M. le Maire à engager cette opération avec la Sté STERLING de Huningue.

Adopté à l'unanimité.

MM. KEIFLIN et LONGATO quittent la salle à 19H25.

6. CHANTIER ESPACE ABBATUCCI – APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA SOCIETE DEAL ET LA VILLE DE HUNINGUE

Monsieur l'Adjoint Dominique **BOHLY** expose,

En vue de la restructuration de la Place Abbattucci, la Ville avait lancé en 2010 par avis d'appel public à la concurrence, une procédure de passation de marché de travaux décomposée en 26 lots.

Lors de l'exécution dudit marché, des difficultés sont apparues avec l'entreprise DEAL de Chassieu (Rhône) qui s'est vue attribuer le lot n° 22 « Fontainerie » pour la réalisation de la fontaine située au cœur de la Place.

Le marché initial abondé des avenants s'élève au total à 201 840 € HT.

Le litige porte sur 2 aspects principaux à la base.

Tout d'abord, la Société DEAL réclame un montant de 9 584 € HT au titre de travaux supplémentaires réalisés, ce que conteste la Ville en tant que ces travaux ne résultaient pas d'une commande spécifique mais étaient rendus nécessaires pour le respect des caractéristiques techniques à mettre en œuvre.

Un second aspect réside dans le refus par la Ville de régler le solde des travaux soit 4 208,35 € HT, la Ville estimant que les réserves émises lors de la réception n'auraient pas été levées.

Enfin, un certain nombre de malfaçons sur l'ouvrage ont été constatées lesquelles ont dû être reprises dans l'urgence par une autre entreprise, la Société DEAL refusant d'intervenir compte-tenu de ses positions sur les points précédents.

Les mises en demeure successives et réciproques ont abouti à une impasse, tant la Société DEAL que la Ville ne renonçant pas à faire valoir leur position respective.

La Société DEAL a donc porté ce litige sur le plan juridique, ce à quoi la Ville a répliqué point par point. A l'issue de quoi, la Société DEAL a proposé un accord amiable, chaque partie renonçant expressément à faire valoir ses prétentions, accord transactionnel que la Ville se propose d'accepter dans les termes ci-joints.

Mme **FRANCOIS** estime qu'il faille parfois persister dans une démarche contentieuse plutôt que chercher le compromis avec certaines entreprises.

M. **BOHLY** fait sien l'adage suivant lequel un compromis équilibré est mieux qu'un mauvais procès.

M. **le Maire** lui répond d'une part que l'issue d'un procès n'est jamais acquise et que d'autre part le temps du contentieux serait en l'espèce nuisible au fonctionnement de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le protocole d'accord ci-joint dans les formes prévues par le Code Civil (article 2044 et suivants).

Adopté à l'unanimité.

7. ATTRIBUTIONS DE PRIMES

Monsieur l'Adjoint Dominique **BOHLY** expose,

Dans le cadre du dispositif d'aides mis en place par le Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer deux primes pour des travaux réalisés en 2015 qui correspondent aux critères fixés.

Ainsi le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'octroi des aides suivantes :

A. Pour travaux de mise en valeur du centre-ville

à M. Thierry DE NEEF, pour la propriété sise 4 Place de la Victoire, une aide pour le ravalement de la façade (dossier déposé en décembre 2014).

- Le montant de l'aide attribuée est de 40 % du montant HT des travaux plafonné à 4 000 €. Ainsi, il est proposé d'octroyer la somme 3 662,68 €, le montant total des travaux étant de 9 156,70 €.

B. Pour travaux liés au développement durable – dispositif financier d'aide aux particuliers

à M. Julien KNECHT domicilié au 33 rue du Fossé

- 800 € pour le remplacement des fenêtres, les travaux se montant à 14 531 € (supérieur à 4 000 €, l'aide est fixée à 800 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer

- une aide d'un montant de 3 662,68 € à Monsieur Thierry DE NEEF
- une aide d'un montant de 800 € à Monsieur Julien KNECHT

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces y afférentes.

Adopté à l'unanimité.

8. AFFAIRES DE PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur **le Maire** expose,

En application du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012, la plupart des agents non titulaires du service culturel et de l'Académie des Arts en particulier a pu bénéficier à partir de 2013 soit d'une titularisation sur examen, soit d'un nouveau contrat à durée indéterminée.

Un certain nombre de conditions devaient être remplies et pour la titularisation, être notamment titulaire d'un emploi de contractuel égal ou supérieur au mi-temps.

Aujourd'hui, l'employeur principal d'un agent, enseignant à l'Académie des Arts (quotité de 9,17/20^e), à savoir la Commune de KEMBS qui emploie l'intéressé à 11,5/20^e, nous a fait part de sa nomination en qualité d'assistant territorial d'enseignement artistique stagiaire à compter du 15 décembre 2015.

Aussi, compte-tenu des états de service de cet agent et sur avis favorable de sa hiérarchie, il convient de nommer l'intéressé sur le même emploi en qualité de stagiaire (à raison de 9/20^e) et de créer ce poste avec la suppression corrélative d'un emploi similaire en contrat à durée indéterminée (9,17/20^e).

Adopté à l'unanimité.

9. PARC DES EAUX VIVES – RECONDUCTION D'UN PARTENARIAT POUR L'ENSEIGNEMENT DES SPORTS D'EAU VIVE

Monsieur le Premier Adjoint Martin **WELTÉ** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction d'un partenariat avec le Centre d'activités de plein air de Huningue (CADPA) pour des actions d'enseignements spécialisées dans le domaine des sports d'eau vive.

Le Parc des eaux vives, qui pâtit depuis plusieurs années d'une pénurie de cadres qualifiés sur le marché de l'emploi saisonnier du fait d'une refonte du cadre réglementaire, pourra ponctuellement recourir aux cadres salariés du CADPA pour co-encadrer ces actions, notamment s'agissant d'établissements scolaires.

Chaque intervention est indemnisée sur la base d'un tarif horaire fixé à 27,20 € par cadre, toutes charges comprises.

Le volume prévisionnel d'interventions est de 100 heures entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et le CADPA.

Adopté à l'unanimité.

10. PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTES

Monsieur l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** expose :

Dans le cadre des classes de découverte, il est proposé au Conseil Municipal de participer aux sorties suivantes :

- LYCEE MERMOZ – SAINT-LOUIS
 - ◆ Classe de découvertes (Paris)
 - Concerne 2 élèves 100 €
 - ◆ Classe de découvertes (Berlin)
 - Concerne 5 élèves 250 €
- TOTAL : 350 €**

Adopté à l'unanimité.

Plus aucun point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 19h50.

